

TRAVAUX/ TRANSITION ENERGETIQUE

Pont de Gaïx

Monsieur le Maire donne lecture et présentation du rapport de l'inspection détaillée périodique réalisée par l'entreprise GINGER CEBTP sur le pont de Gaïx.

Il explique que des devis ont été demandés et restent toujours en attente.

Un dossier de subventions sera déposé.

ZAER

Zone d'Accélération des Energies Renouvelables. La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a demandé aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables d'ici la fin de l'année 2023 (pour tous les types d'énergie renouvelable).

La Loi APER n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la mise en place d'une planification ascendante (coconstruction) des énergies renouvelables sur le territoire français.

Monsieur AZEMA projette le Power Point_SDET établi le 13/11/2023.

Une délibération qui détermine les zones de ZAER sera envoyée à la CACM.

URBANISME

La délibération 2023-13 puis 2023-30 concernant l'engagement de la procédure de déclaration de projet portant mise en comptabilité du PLU a été annulée et remplacée par la délibération 2023-37 et contre-signée par le secrétaire de séance.

Le futur lotissement qui sera implanté sur la parcelle B586 situé à l'entrée du village se nommera « Le clos de Brennus ». Normalement 24 lots y seront créés.

Instruction urbanisme

La commune renouvelle la convention « Instruction des demandes d'autorisation et actes relatif à l'occupation et l'instruction des sols » avec le service urbanisme de la Mairie de Castres par l'avenant N°10.

FINANCES

DM2

Par délibération la DM2 a été votée : virement de crédit du chapitre D/011/Article 60621 (Combustibles) à R/014/Article 739118 (Autres reversements de fiscalités) pour le remboursement de l'avance tarifaire bouclier énergétique versée en 2022 d'un montant de 5324.00.

Investissement 2024

Par courrier du 25 octobre, Monsieur BRUNIER demande de prendre une délibération pour engager, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits. Le conseil délibère en ce sens.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire donne lecture du décret 2023-1009 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et des 3 conditions cumulatives d'attribution.

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer cette prime à tous les fonctionnaires territoriaux qui remplissent les 3 conditions cumulatives d'attribution.

Le 20 novembre 2023, le Comité Médical a accordé à Madame BATIGNES un Congés Longue Maladie pour une durée d'un an soit jusqu'au 28 août 2024.

Monsieur le Maire souhaiterait faire un geste sous forme de bons d'achats et/ou chèques cadeaux offerts à l'occasion des fêtes de Noël pour les contrats à durée déterminée.

AFFAIRES SOCIALES

Génération mouvement

Les activités et repas s'arrêteront le 21 décembre pour congés de fin d'année.

En 2024 seront prévus l'Assemblée Générale le 20 janvier, le Gouter des Aînés le 23 janvier, le Loto le 18 février.

QUESTIONS DIVERSES

Domaine Public

Il est donné lecture du courrier pour la demande d'attribution d'un emplacement d'un foodtruck : « El Taquito » est présent le vendredi soir de 17h30 à 20h00.

Pot du nouvel an

Il sera organisé par la MJC de Valdurenque présidé par Christian AZEMA le samedi 06 janvier 2024 à 19h00.

Les illuminations de Noël seront en place du 18 décembre 2023 au 08 janvier 2024.

Manifestation : Le loto de l'école se déroulera le vendredi 02 février 2024 à 20h00.